

La Francophonie et ses enjeux

Intervention du Secrétaire permanent de l'AIMF

Séminaire « Décentralisation et gouvernance »

Tunis, mardi 15 mai 2012

Mesdames et Messieurs les Constituants,
Monsieur le Secrétaire d'État,
Mesdames et Messieurs les Présidents de régions,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Monsieur le Directeur général du CEFAD,
Monsieur le Secrétaire permanent du Conseil National de la Décentralisation du Cameroun et cher Apollinaire,
Monsieur le Président de la FNVT, Maire de Tunis,
Monsieur le Secrétaire général de l'AIRF et cher Ami,

Vous n'imaginez pas mon bonheur d'être ici, en Tunisie, et m'exprimer sur les enjeux qui sont les nôtres.

Bonheur d'être dans un pays qui m'est proche et honoré d'intervenir en votre présence, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Assemblée Constituante.

Vous conviendrez que c'est-là une situation assez rare, unique, d'échanger avec des hommes et des femmes qui ont entre leurs mains la construction d'un État de droit, avec sa manière de gouverner ! Je ne vous cacherai pas que, en rédigeant ce texte, c'est à vous que je pensais et je vous demande, Monsieur le Secrétaire général de l'AIRF, de me comprendre !

En rédigeant ce texte, j'ai aussi pensé à ceux que je représente. Le Maire de Paris, mon Président, et le Secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Abdou Diouf, deux hommes respectueux de la règle du droit constitutionnel. Abdou Diouf, fils spirituel de Léopold Sédar Senghor, tous deux symboles du respect que des hommes d'État portent à la République et à la Démocratie. Ils sont chacun une référence pour l'Afrique et le Monde. Ils sont ma référence.

Enfin, je suis ravi, Monsieur le Secrétaire général de l'AIRF, d'être avec vous pour fêter la rencontre des Régions, imaginer leur avenir et surtout penser leur place au sein de la coopération décentralisée francophone.

Dans un monde de plus en plus ouvert aux idées et au commerce, aucune collectivité ne survivra repliée sur elle-même. Réussir dans la mondialisation, c'est s'ouvrir aux échanges et apporter au monde autant que l'on reçoit du monde.

Un déficit commercial prolongé affaiblit un pays. Mais un déficit durable dans les échanges d'idées, produit des effets bien plus pernicious encore. Face à la puissance d'un système dominant, il

appartient **aux autres** de se réunir et de se rassembler pour restaurer l'égalité des chances et faire entendre leur voix.

Alors comment faire ? Où est la voie ?

- Elle est, me semble-t-il, dans ces réseaux d'un troisième type qui allient culture et solidarité. Mais chacun de ces réseaux ne peut agir seul !

La Francophonie ne saurait mener seule ce combat pour les valeurs qui n'est pas le combat de la seule Francophonie. Ce qui a réuni les francophones et fonde leur action aujourd'hui -l'esprit de solidarité, la passion de la diversité, la volonté d'une mondialisation au bénéfice de tous, le souci de préserver toute les chances pour l'avenir- a aussi réuni d'autres familles linguistiques et culturelles, avec des traits communs, avec les mêmes desseins.

Vous, amis tunisiens, êtes de ceux-là !

Au-delà des enjeux immédiats, nous avons donc, ensemble, une vision humaniste du monde.

Nous voulons un monde en paix. La paix intérieure pour tous les Etats qui abritent des communautés distinctes par la langue, la religion, l'origine ethnique, la culture. Des communautés pour qui, souvent, leurs langues ne sont pas des langues maternelles, mais un héritage subi, avant d'être assumé. Des langues de domination qui sont devenues des langues de libération.

Nous voulons aussi un monde de culture. Ensemble, nous savons que l'écriture ou l'art sont là pour vivre ou survivre, pour dénoncer, crier sa souffrance ou sa joie, prendre à témoin, garder espoir. La création ne sera jamais un produit comme les autres. Elle est d'une autre nature, d'une autre essence. Elle obéit à une autre nécessité : celle de l'âme. Elle doit être soutenue. Elle est le fondement d'une Nation. Et vous le savez, amis tunisiens, le 17 décembre et le 14 janvier sont là pour le rappeler au Monde.

La réalité francophone est l'œuvre de Léopold Sédar Senghor, c'est lui qui a tant donné à la langue française, qui a tant donné à la Francophonie, et nous devons nous réjouir de n'avoir pas encore épuisé tous les trésors que nous a livrés l'écrivain, le poète, le philologue.

Nous devons aussi nous réjouir de n'avoir pas encore exploré toutes les voies qu'a tracées, pour nous, l'homme d'Etat, le visionnaire, l'inspirateur de la civilisation de l'universel.

Une civilisation de l'universel dans l'avènement de laquelle, la Francophonie avait, selon lui, un rôle original et déterminant à jouer.

C'est dire que Senghor était profondément convaincu de la nécessité de la langue française dans le monde en devenir.

Et souvenons-nous que pour Kateb Yacine, cet écrivain algérien dont je suis si proche, la langue française est un butin de guerre !

Mais la réalité de notre monde est que, aujourd'hui, 6 000 langues parlées sur notre planète, risquent de s'éteindre, d'ici à la fin ce siècle.

Certaines de ces langues, certes, ne sont utilisées que par quelques dizaines de locuteurs, mais je suis convaincu que nous devons partir du principe que toutes les langues valent d'être défendues.

Il y va de la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité.

Il y va de l'instauration d'une véritable démocratie à l'échelle mondiale, à travers l'avènement d'un monde multipolaire prenant en compte le rôle positif des collectivités territoriales dans la paix et le développement.

Aussi, je suis heureux d'être ici car je sais ce qui nous rapproche, notamment ce grand trait d'union qu'est la Méditerranée, les mélanges des peuples, c'est-à-dire l'apport positif des migrations, les liens de naissance, l'histoire millénaire.

Mais je sais aussi ce qui nous unit. Car, en dépit d'expériences différentes, d'histoires différentes, de contextes différents, nous portons, globalement, le même regard sur la mondialisation, sur ses enjeux, sur ses défis. Nous parlons le même langage. Celui de la nécessaire solidarité, celui de la nécessaire diversité, celui de la nécessaire participation de tous les citoyens.

Car lutter pour la reconnaissance et la préservation des identités culturelles, ce n'est pas simplement vouloir que les langues restent vivantes.

C'est vouloir que les hommes vivent mieux !

C'est dire que cette revendication a un sens profondément politique.

Pour atteindre cet objectif, les organisations fondées sur une langue, comme l'est la Francophonie, il est nécessaire de réunir les collectivités locales dans des structures comme l'AIMF. En effet, nous devons défendre ces valeurs au niveau des territoires. Les antagonismes économiques et sociaux, les conflits culturels ou ethniques, les contentieux électoraux, les mouvements de population et leurs conséquences, sont des difficultés que doivent savoir gérer les collectivités locales. Les collectivités locales ne sont pas là pour subir des conflits qui les dépassent. Elles doivent être parties prenantes dans la prévention des conflits et dans les processus de sorties de crise.

L'approfondissement de notre dialogue et de notre coopération en faveur de la démocratie doit rester une priorité. Et nous devons poursuivre nos efforts d'identification des obstacles qui subsistent au sein de notre réseau, dans notre quête commune vers plus de démocratie, plus de droits de l'Homme, et plus de libertés fondamentales. Nous devons nous donner les moyens de conduire des recherches plus poussées, par le biais de missions d'études, par l'établissement de rapports thématiques, de définition de mesures d'assistance renforcées, en vue de surmonter certains obstacles tenaces. Mais, et je le répète, il est nécessaire que les collectivités aient, Mesdames et Messieurs les législateurs, les moyens légaux de cette belle ambition !

Et cette ambition sera d'autant mieux servie qu'elle mobilisera la société civile locale. Les organisations qui la structurent sont aussi un lien entre les peuples et les gouvernements centraux. Elles ont, elles aussi, un rôle de médiation, de relai, de courroie de transmission à jouer. Mais elles ne sont plus seules ! Elles ne sont plus seules à pouvoir accomplir, à vouloir l'accomplir ! Les élus locaux, mandatés par le peuple, sont là pour faire et pour coordonner le faire, afin de mettre en œuvre le programme sur lequel ils ont été élus. C'est encore là le travail de l'AIMF, au nom de la Francophonie, rapprocher les collectivités et les organisations de la société civile, afin de valoriser leur inventivité, leur créativité, leur réactivité. Elles sont nos partenaires privilégiés dans nos programmes, comme le sont aussi les universités.

Ensemble, nous entendons démultiplier la force, la conviction, la détermination, l'enthousiasme, la spontanéité et l'altruisme qui nous caractérise.

Pour aller dans ce sens, à l'AIMF, nous allions modestie et ambition.

Modestie, car l'AIMF est l'Opérateur unique de la Francophonie pour la coopération décentralisée. Opérateur unique cela signifie que la structure a été reconnue par le Sommet des Chefs d'Etat auquel appartient la Tunisie, au même titre que l'Agence Universitaire de la Francophonie. Cette Haute fonction impose la modestie pour être en capacité de rassembler l'ensemble des collectivités qui le souhaitent et entendent pouvoir exprimer, à travers nous, la diversité de leurs identités et de leurs savoirs faire. L'AIMF maintient donc pour animer le réseau, le secrétariat permanent, dans une dimension qui l'oblige à faire appel à d'autres volontés, d'autres énergies, d'autres outils quotidiens que les siens.

A titre d'exemple, sa structure, d'une petite dizaine de personnes, fait appel à un réseau de 60 experts territoriaux du sud !

Modestie donc, mais aussi ambition, car l'AIMF a pour objectif d'enraciner la coopération concrète, l'amitié, les valeurs de gouvernance entre des métropoles issues des cinq continents !

Nous nous battons pour que les écoliers disposent d'internet, naviguent dans leur langue commune afin que demain, l'universel se compose de toutes les cultures et de tous les génies du monde.

Nous nous battons pour que la décentralisation s'impose comme vecteur de démocratie et facteur de bonne administration.

Nous nous battons pour porter à l'international ce gisement d'initiatives, au plus près des réalités, mis en œuvre par nos membres. Les solutions que nous développons au plan local peuvent inspirer les États. Ici, je peux vous dire que notre premier acte de coopération a concerné la modernisation de l'état civil de Tunis, Sousse, Sfax et Monastir, en 1995. Depuis, ce programme a été repris par l'Etat qui l'a étendu à toute la Tunisie. Et, avec la Tunisie, il sert de référence en Afrique francophone !

Vous le savez aussi, depuis la fin du XX^{ème} siècle, l'accès universel à l'information est devenu l'une des clés de la modernité. Nous investissons donc dans les réseaux de l'information pour réussir ce défi : la démocratisation des nouveaux outils de la communication et notamment d'internet est une priorité de l'AIMF avec ses maisons des savoirs, ses classes multimédia, ses centres municipaux multimédia. Nous l'avons fait il y a plusieurs années, en Tunisie, dans les lycées Sadiki, El Omrane et celui de la rue du Pacha de Tunis, mais aussi à Sousse lors de notre réhabilitation du tribunal charaïque.

Au total, notre communauté de collectivités locales est la somme des parties qui la compose. Elle inclut et jamais n'exclut. En ne méprisant personne, elle nous libère tous par son respect pour l'identité de chaque collectivité territoriale. Elle doit être la caravelle, le vaisseau-amiral de la Francophonie dans un XXI^{ème} siècle qui sera divers ou ne sera pas.

- A travers notre réseau de 240 collectivités membres dont 40 sont issues du monde arabe, nous disposons d'une capacité d'influence et de coopération qui comptent.

Les États ont beaucoup d'enseignements à tirer des coopérations décentralisées, pragmatiques, proche des réalités.

L'expérience nous enseigne que le développement économique ne suffit pas à assurer une coexistence intérieure et extérieure harmonieuse. Amis tunisiens, vous en avez administré la preuve ! Il faut aussi des institutions qui organisent le dialogue, la transmission des valeurs, la cohabitation des cultures, qui garantissent le respect des minorités et le respect des plus vulnérables.

À l'AIMF, qui réunit les collectivités locales, nous savons d'expérience combien cet équilibre est difficile à trouver, entre un communautarisme réducteur et un individualisme mutilant. Notre objectif est d'échanger les expériences de nos membres pour que les collectivités locales ne restent pas enfermées dans leurs problèmes et trouvent dans la confrontation des points de vue, des solutions nouvelles.

À l'AIMF, nous militons pour un monde où s'incarne notre idéal humaniste. Un monde qui respecte les droits de l'Homme et la démocratie locale. Un monde qui maîtrise les fléaux et les excès de la mondialisation ; un monde qui en réduise les inégalités et les risques ; un monde qui en freine les appétits des prédateurs. Solidarité entre les collectivités, développement durable, préservation et répartition des ressources naturelles, protection de l'environnement et de la biodiversité : dans tous ces domaines, la confrontation des modes de raisonnement, des systèmes d'organisation, des valeurs, des aspirations et des sagesse, peut offrir des solutions inédites.

L'AIMF est aussi, bien sûr, un acteur du dialogue entre les peuples. Là où, trop souvent hélas, les États échouent -se parler, établir des contacts, des passerelles, susciter la confiance et l'amitié-, les élus locaux peuvent réussir. Parce qu'ils ne sont pas dans la rivalité. Parce qu'ils sont libres de tout formalisme, guidés par le seul souci de l'efficacité et doivent agir avec pragmatisme, aller au-delà des préjugés et des pesanteurs de la géopolitique. Et c'est tout le sens de nos programmes de coopération cofinancés avec l'Union européenne.

L'AIMF est aussi pionnière dans la coopération avec les ONG. Elle a su animer une solidarité vivante, en faisant travailler, la main dans la main, ingénieurs et experts du Nord et du Sud. Ce n'est plus, comme dans les vieux schémas, le Nord qui offre et le Sud qui reçoit, mais un partenariat des municipalités, indépendamment de leur niveau de développement.

L'AIMF fait progresser la démocratie. La commune, la collectivité locale, sont le premier niveau de la vie démocratique. Pour que des projets voient le jour et pour qu'ils soient efficaces, pour qu'ils apportent sur place une meilleure qualité de vie, il est nécessaire de consulter et d'entendre les citoyens. Vecteur de coopération entre les collectivités, l'AIMF encourage donc le développement démocratique des pays francophones. Et cette coopération, qu'incarne très justement notre partenariat concret avec l'OVA, l'Organisation des Villes Arabes, ne signifie pas l'effacement des identités. Chacun comprend que ce partenariat AIMF/OVA a un caractère rassurant pour les collectivités qui appartiennent aux deux espaces linguistiques. Dans 10 jours, la Fédération Nationale des Villes Tunisiennes, la FNVT, organise un séminaire de réflexion. L'AIMF et l'OVA sont à ses côtés pour lui apporter l'appui technique et financier nécessaire. Tout nous unit, l'histoire, la culture, le respect. Et si nous sommes ensemble pour Tunis, nous l'avons été à Nouakchott et nous le serons demain aux Comores.

Travailler ensemble, le monde arabo musulman et nous, revient à donner une nouvelle dimension à l'élan de la Francophonie vers l'international et nous prémunir, aussi, du risque identitaire.

Et la démocratie, elle l'a fait progresser dans le respect de l'autre bien sûr, mais aussi dans son appui au développement durable, en lien avec les cultures locales. C'est-à-dire, la défense de notre planète, la bataille pour l'environnement, la lutte pour la préservation des ressources. Comment gagner sans une forte mobilisation citoyenne, sans la société civile, sans le respect des cultures, sans le respect des valeurs propres à chaque communauté territoriale, sans la capacité de coordination des municipalités ?

L'AIMF, depuis Johannesburg, il y a 20 ans, est engagée dans ce combat et elle l'a très clairement montré, avec Monsieur le Maire de Tunis, en mars dernier, à Marseille, lors du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

En bâtissant des villes plus propres, mieux équipées, plus fonctionnelles, en faisant reculer l'illettrisme, en luttant contre la maladie, les responsables municipaux aident nos concitoyens à mieux aborder les défis de la mondialisation.

Ces conseils municipaux agiront d'autant mieux dans un cadre législatif et réglementaire leur accordant cette nécessaire autonomie d'action au service des citoyens.

C'est là tout le sens de notre plaidoyer pour une décentralisation prenant en compte les impératifs de développement au sein de notre espace géographique

- Le sens de notre plaidoyer ? Mais quel est notre plaidoyer ? Quel est le plaidoyer qui rapproche la Francophonie et les territoires ? Aujourd'hui, je me concentrerai sur le dialogue territorial,

fondement de la bonne gouvernance locale et du développement. Ce plaidoyer a deux axes : la solidarité au niveau des territoires et la création d'espaces de concertation au service du développement

Tout d'abord la décentralisation. Beaucoup de nos membres –je pense à Nicéphore Soglo- préfèrent l'appeler démocratie locale. Elle fait partie de ces sujets qui font aujourd'hui l'unanimité, pratiquement dans tout le monde francophone. Émettre des critiques sur son application, ses effets ou sur son évolution revient à se présenter comme un homme du passé.

Depuis plus de trente ans, dans la plupart des pays, alors que les politiques nationales se révélaient souvent impuissantes à résoudre la crise économique et sociale, la décentralisation a été l'une des rares grandes mesures susceptibles d'en satisfaire le plus grand nombre.

D'où son succès dans les pays industriels et maintenant dans les pays en voie de développement. Et partout le législateur doit apporter une réponse à cette attente. Plus de décentralisation veut dire plus de démocratie et plus de développement

Dans tous les pays industriels francophones, la compétence des politiques de développement régional et local est ainsi aujourd'hui confiée aux collectivités territoriales. La question territoriale se ramène à la question de la répartition géographique des bienfaits d'une croissance économique rapide et garantie.

Parler de politique régionale renvoie à des politiques nationales de réduction des inégalités territoriales visant à mieux accompagner, par le haut, le partage des facteurs et des fruits de la croissance entre les territoires. Avec la décentralisation, le développement local émerge comme **mandat politique** pour les acteurs régionaux ou locaux. Le développement local n'est donc pas le fruit d'une notion au statut scientifique ou technocratique précis.

Voilà le contexte !

Mais, le paradoxe tient ici au fait que la décentralisation, souvent considérée comme une victoire des acteurs locaux, était plus encore voulue par les gouvernements centraux qui en attendaient une plus grande responsabilisation économique et financière des élus territoriaux. L'Etat central ne voulait plus être un guichet de distribution de subventions, assailli par les demandes d'élus locaux se comportant comme des plaideurs plutôt que comme des entrepreneurs de politique publique. Et cette démarche a gagné les pays émergents sous la pression des bailleurs.

Il s'agit, dans ce cadre, de responsabiliser l' élu local vis-à-vis de son électeur contribuable.

Mesdames et Messieurs les Constituants, cela suppose d'abord que l' élu local soit en responsabilité. Comment imaginer qu'un candidat, engage son énergie, ses moyens financiers, pour que, une fois élu, il n'ait pas les moyens de mettre en œuvre le programme sur lequel il a été élu ?

Cela suppose aussi que la dépense publique locale soit, au moins pour une partie significative, ressentie par les contribuables locaux qui l'ont élu. L'impôt citoyen, à tous les niveaux de gouvernement, doit être un impôt ressenti, informant sur le « prix réel » des politiques publiques.

Hélas, aujourd'hui, les élus locaux des pays émergents francophones ont rarement prise sur les recettes locales, et l'essentiel des ressources publiques locales ne provient pas de la base fiscale locale, encore moins des électeurs locaux. Les revenus des ménages locaux n'ont plus grand-chose à voir avec la compétitivité locale. Ils tirent leurs salaires ou leurs rentes, d'activités qui sont déconnectées du territoire ! De même, les recettes locales, n'ont pas non plus grand-chose à voir avec les contributions des électeurs locaux ! Elles viennent des taxes sur les entreprises, sur le foncier ou, notamment dans les pays du Sud, des dotations de l'État.

Le développement local est devenu dans les territoires du Sud un mandat politique, une sorte de programme électoral permanent « vendu » à des électeurs qui n'en payent pas le vrai prix. Nous essayons, à l'AIMF, d'identifier les redevables et d'assurer le suivi informatique des rôles, c'est à dire de leurs factures à payer. C'est-là tout notre programme d'adressage.

Un autre des attendus majeurs de la décentralisation est aussi l'un des plus implicites et discutables : ce qui serait bon pour les citoyens d'une circonscription serait bon pour la région et la nation qui la contiennent.

Toute forme de développement local serait bonne pour le développement de la nation. En gros, le même mécanisme, fondateur du libéralisme économique, jouerait à toutes les échelles.

La libre poursuite des intérêts particuliers, assortie de quelques règles du jeu, nous mènerait naturellement vers l'intérêt général. Quand un agent ou une entreprise s'enrichit, cela contribue à l'enrichissement de la communauté nationale. Ce théorème est au cœur de l'énorme machine de croissance des pays du Nord depuis la révolution industrielle et certains voudraient la généraliser au Sud.

En effet, tout cela semble très raisonnable, mais, à l'observation, on est surpris de constater que, de fait, dans les pays industriels et plus encore dans ceux en développement, les demandes de services publics locaux ne diffèrent pas. Partout, tout le monde demande la même chose : de l'eau, de l'éclairage urbain, des systèmes de transport, de l'assainissement, des écoles propres, de la sécurité... La liste des besoins locaux que doivent partout satisfaire les gouvernements locaux est longue et laisse peu de place à la fantaisie. Les besoins des communautés, certes hétérogènes socialement, sont finalement assez homogènes : les riches et les pauvres ont beaucoup de besoins de services publics locaux en commun ! Et cela, sans avoir la même capacité d'investissement.

En dépit de fortes différences de bases fiscales, on dépense à peu près le même montant d'argent public local par habitant, en moyenne. Dans ce contexte, le principe de péréquation doit corriger les écarts de revenus entre les collectivités. Le législateur doit corriger cette anomalie car le risque de la décentralisation est dans le creusement des inégalités de développement et dans la montée des égoïsmes territoriaux. La solidarité et la péréquation sont les correcteurs et ils doivent être pris en compte.

Le législateur doit aussi rendre possible la création de territoires pertinents au service de l'équilibre national.

Chaque collectivité territoriale autonome ne peut être soumise à une autre. Le gouvernorat ne devrait pas donner d'ordres aux autres échelons administratifs et ne rien imposer aux politiques municipales. D'où la nécessité de systèmes contractuels ou d'alliance intercommunales de toutes natures qui seuls permettent des coordinations. Il serait donc souhaitable d'imaginer organiser ces territoires par un découpage satisfaisant, un « optimum territorial » et dessinant de grands « territoires pertinents ». C'était-là le thème de l'Assemblée générale de l'AIMF à Erevan en octobre dernier.

Je ne sous estime pas les obstacles qui bloquent cette démarche de construction car chaque élu, de chaque niveau, est légitime pour s'exprimer et agir sur tout sujet concernant la population qui l'a désigné au suffrage universel, et plus particulièrement sur une question aussi générique, floue et intersectorielle que le développement territorial.

Chaque territoire, est également légitime face au développement. Tous ont également droit au « développement local » et tous les projets améliorant l'économie locale sont vus comme pertinents et utiles, parce que l'on croit que la somme des dynamiques locales ne peut que renforcer la dynamique nationale. Ensemble, ils doivent constituer un système complexe d'interrelations, de spécialisations fonctionnelles et de solidarités re-distributives massives. Un système national dans lequel ils sont beaucoup plus complémentaires que substituables. Partout, l'autonomie politique des territoires s'est accrue en même temps que progressait leur interdépendance économique et sociale.

Le rôle de l'AIMF est de faire transparaître cette volonté dans les stratégies car on omet trop souvent de signaler en quoi le développement de la collectivité concernée abonde le développement global et ne porte pas atteinte à celui de ses voisins. La question de l'interdépendance et de la responsabilité politique de participer à la réalisation d'intérêts d'échelle supérieure est trop souvent absente des projets d'agglomération, des schémas régionaux d'aménagement du territoire ou des schémas régionaux de développement économique. Ici, en Tunisie, où se construit une Nouvelle République, le législateur doit le rappeler car les territoires, même s'ils sont en compétition, sont les éléments complémentaires d'un système national à forte différenciation géographique.

À l'AIMF, l'ensemble des adhérents souhaite élaborer un modèle territorial qui gagne sur le plan d'un développement à la fois économique, social et démographique.

En effet, chacun sait que le problème qui devient crucial, ce sont les métropoles et les grands territoires industriels. Celui de nos membres ! Dans le registre du développement humain et de la cohésion sociale, c'est à l'intérieur de ces métropoles que les situations se dégradent de la façon la plus inquiétante.

Ces phénomènes doivent interroger aussi sur le sens que peut avoir une décentralisation ou une régionalisation accordant plus d'autonomie politique et financière à des territoires dont l'interdépendance économique n'a cessé de s'accroître. Et cela dans un contexte dans lequel le gouvernement central, par sa posture de seul garant de l'intérêt national et de la « cohésion territoriale », affranchit de ces impératifs les collectivités territoriales qui n'ont donc à s'occuper que de leurs intérêts particuliers. Autonomes et également légitimes, nous militons pour que les régions

et villes fonctionnent en cohérence et échappent au risque de confondre compétition entre elles et compétitivité nationale.

Pour cela, il est donc impératif que le législateur favorise cette évolution en rappelant ces principes et les outils de régulation qu'ils réclament. L'AIMF, Opérateur unique de la Francophonie pour la coopération locale sera à vos cotés sur ce chemin.